



Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 24 922 589 €
Siège social : 66 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
562 075 390 R.C.S. Nanterre

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 31 MARS 2021

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires.

Le présent rapport apportera à l'assemblée du 31 mars 2021 les précisions utiles au vote des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous demanderons ainsi de vous prononcer sur :

- la nomination de Mme Pascaline Peugeot-de Dreuzy et M. Thibault de Tersant en qualité d'administrateurs ;
- le changement de dénomination sociale de la société et la modification corrélative de l'article 2 des statuts de la société ; et
- l'introduction dans les statuts de la société de la possibilité pour le Conseil d'administration de nommer des censeurs et l'insertion corrélative d'un nouvel article 13 dans les statuts de la société.

Le présent rapport et tous autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. Nomination de Mme Pascaline Peugeot-de Dreuzy et M. Thibault de Tersant en qualité d'administrateurs

Nous vous proposons de nommer Mme Pascaline Peugeot-de Dreuzy et M. Thibault de Tersant en qualité d'administrateurs, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Vous trouverez ci-dessous des éléments biographiques sur ces deux candidats aux fonctions d'administrateur :

Pascaline Peugeot-de Dreuzy

62 ans

Nationalité française

Médecin des Hôpitaux de Paris, diplômée de l'EMBA-HEC, du certificat d'Administrateur de sociétés de Sciences-Po-IFA, Mme Pascaline Peugeot-de Dreuzy pilote pendant plus de 25 ans des projets innovants, transversaux et précurseurs dans le groupe hospitalier Necker-Enfants Malades.

De 2011 à 2013, elle est médecin-manager dans des cabinets de conseil en stratégie puis elle crée sa propre structure - P2D Technology - qui a vocation à instaurer des passerelles entre l'industrie et la santé, via les nouvelles technologies, pour le maintien à domicile des patients et des personnes fragiles.

Très investie dans la gouvernance d'entreprises, elle enseigne à l'Institut Français des Administrateurs.

Mme Pascaline Peugeot-de Dreuzy est administratrice de TF1 (membre du Comité d'Audit, présidente du Comité de Sélection et des Rémunérations) depuis 2016, de Séché Environnement (membre du Comité d'Audit, présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations) depuis 2017 et de la Fondation Hugot du Collège de France depuis 2017. Elle est par ailleurs membre du Comité des Experts du fond d'investissement dans l'innovation (sciences de la vie, numérique et écotechnologies) de Bpifrance depuis 2015.

Thibault de Tersant

63 ans

Nationalité française

Diplômé de l'ESSEC et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, M. Thibault de Tersant rejoint, en 1983, la Direction financière de Dassault Aviation.

En 1988, il devient Directeur financier de Dassault Systèmes, fonction qu'il exerce jusqu'en 2018 et sa nomination comme Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général. Il rejoint le Conseil d'administration de Dassault Systèmes en 1993 et y reste administrateur jusqu'en juillet 2020.

M. Thibault de Tersant a été un acteur clé du développement de Dassault Systèmes depuis le début de la société jusqu'à sa place actuelle de leader mondial. Il y a notamment réalisé, outre ses responsabilités financières et juridiques, plus de 80 acquisitions, l'introduction en bourse, et les modèles de prix. Au travers de l'activité de Dassault Systèmes, il apporterait notamment une très bonne connaissance des industries de l'aéronautique, des biens de consommation, de la santé et de l'automobile, ainsi que des enjeux de RSE.

Il a acquis par ailleurs une solide expérience d'administrateur en exerçant des mandats au sein d'entités du Groupe Dassault Systèmes comme extérieures (Temenos (société cotée) (Suisse), NuoDB (États-Unis), ou BioSerenity (France)). Il préside la Fondation Dassault Systèmes et co-préside le comité de responsabilité sociale et environnementale.

2. Changement de dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts de la société

Nous vous proposons de modifier la dénomination sociale de la société pour adopter, à compter du jour de l'assemblée générale, la dénomination suivante : « Peugeot Invest ».

Cette proposition de changement de dénomination sociale est motivée par la volonté :

- de mettre d'avantage en valeur, avec la présence du patronyme Peugeot, les racines familiales et l'héritage industriel de la société, élément profondément différenciant dans le monde de l'investissement et qui fait écho à l'ADN unique et spécifique de la société ;
- d'accroître la visibilité de la société et d'améliorer la lisibilité de son activité pour toutes ses parties prenantes en faisant référence explicitement, avec le terme « Invest », au secteur dans lequel la société évolue.

En conséquence de ce changement de dénomination sociale, nous vous demandons également d'adopter la modification de l'article 2 (Dénomination sociale) des statuts de la société comme suit :

« Article 2

- Dénomination sociale -

La dénomination sociale est : « Peugeot Invest ».

3. Introduction dans les statuts de la société de la possibilité pour le Conseil d'administration de nommer des censeurs et insertion corrélatrice d'un nouvel article 13 dans les statuts de la société

Nous vous proposons d'introduire dans les statuts de la société la possibilité pour le Conseil d'administration de nommer des censeurs.

Cette faculté permettrait au Conseil de faire bénéficier la société d'expériences spécifiques dans des domaines variés, en nommant des censeurs qui participeraient, avec voix consultative, aux débats du Conseil et pourraient exprimer leur avis en toute indépendance et contribuer ainsi à l'enrichissement de ses travaux.

En conséquence de ce qui précède, nous vous demandons d'adopter la modification des statuts consistant à intégrer un nouvel article 13 (Censeurs) rédigé comme suit :

« Article 13

- Censeurs -

Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires, personnes physiques ou morales, ou en dehors d'eux.

La durée de leurs fonctions est fixée par le conseil d'administration sans qu'elle puisse excéder quatre ans. Les censeurs sont toujours rééligibles. Le conseil d'administration peut, à tout moment, mettre fin à leur mandat.

En cas de décès, démission ou cessation de fonctions d'un censeur pour tout autre motif, le conseil d'administration peut procéder à son remplacement pour la durée de ses fonctions restant à courir.

Les censeurs sont appelés à participer comme observateurs, avec voix consultative, aux travaux et réunions du conseil d'administration et peuvent être consultés par celui-ci ou par son Président.

Les censeurs peuvent être rémunérés, sur décision du conseil d'administration, par prélèvement sur l'enveloppe des jetons de présence ».

En raison de l'introduction de ce nouvel article 13 dans les statuts de la société, les articles suivants devront être renumérotés en conséquence.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de la résolution qui précède, nous vous informons que M. Georges Chodron de Courcel démissionnera de ses fonctions d'administrateur et sera nommé censeur par le Conseil d'administration.

* *
*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport.

Nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance.

Le Conseil d'administration